



# Le 12 septembre : c'est vous qui décidez !!

*En un peu plus de deux mois, le gouvernement Macron veut détruire le code du travail et gommer au maximum, les acquis sociaux issus des luttes ouvrières.*

*Pour lui, tout doit être fait pour que le patronat se sente libre de faire ce qui lui plaît, sans « contrainte », c'est-à-dire sans que les salariés n'aient leur mot à dire.*

*Le MEDEF applaudit des deux mains!*

*Mais qu'on ne s'y trompe pas, la loi travail n'est qu'un début et après les attaques sur les APL, d'autres attaques vont venir sur les retraites, la sécurité sociale, la CAF, le SMIC.*

*C'est bien le monde du travail dans son ensemble (précaires, privé, public, retraités, étudiants...), et toute la société qui doit se mobiliser contre un patronat qui, sinon, continuera d'engranger les profits en détruisant nos conditions d'existence.*

## *Les ordonnances, c'est quoi ?*

C'est la fin du code du travail comme socle commun de droits pour tous.

**Entre autres :**

- ✓ C'est l'instauration d'un code du travail entreprise par entreprise. Tout accord d'entreprise validé, en dessous de la loi ou de votre contrat de travail, sera imposé au salarié. Si le salarié refuse, c'est le licenciement pour faute !
- ✓ C'est la baisse des salaires rendue possible par négociation d'entreprise ou referendum !
- ✓ C'est l'extension possible dans tous les métiers des CDI de chantier!
- ✓ C'est la possibilité de discuter des contrats temporaires par branche professionnelle (motifs, durées maximum, délais de carence...) !
- ✓ C'est la possibilité de licencier plus facilement (sans justifier des motifs du licenciement) et de plafonner les indemnités !
- ✓ C'est la possibilité pour le patronat de licencier abusivement en ayant une condamnation très faible à provisionner !
- ✓ C'est la possibilité de licencier collectivement sans contrepartie par le biais des « ruptures conventionnelles collectives ».
- ✓ C'est la possibilité de réduire les droits des représentants des salariés (Comité d'entreprise, délégué du personnel et CHSCT)... et d'enlever au monde du travail un outil de défense de ses intérêts.



**Aux chantiers navals**, nous avons tous l'expérience de ce que donne la « négociation dans l'entreprise ». L'accord compétitivité STX a été validé par des organisations syndicales minoritaires et la Direction n'a pas hésité à recourir aux arguments les plus menaçants pour justifier ses attaques face à des salariés massivement opposés.

Qu'en sera-t-il demain sur le temps de travail, sur les délais de prévenance, sur le montant de nos salaires ? Le projet de Loi Macron qui est en préparation lui donnerait tous les leviers pour aller plus loin encore...la Direction attend certainement l'arme au pied le résultat du projet de loi pour mieux « négocier » sur le temps de travail, sur les congés familiaux, sur le droit syndical...ce qui doit se faire ces prochains mois !

**Dans les entreprises sous-traitantes comme à STX**, la précarité va augmenter encore avec des recours possibles aux CDI de chantier. Les quelques primes liées à la précarité en CDD ou en intérim seront contournées. Il sera plus facile pour le patron d'imposer des horaires délirants et de faire sauter des primes lorsqu'elles existent dans la convention collective (ancienneté, 13<sup>ème</sup> mois...).Il pourra choisir de provisionner dans ses comptes des licenciements même s'ils sont abusifs, cela lui coûterait au maximum 20 mois de salaire (pour trente ans d'ancienneté) !

### **RÉPONDRE AUX ATTAQUES ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS.**

Les attaques se feront boîte par boîte, raison de plus pour montrer à nos patrons le 12 septembre que nous n'accepterons pas ces mesures. A nous d'être nombreux à ce premier rendez-vous de lutte et de montrer à nos patrons, par notre mobilisation, que nous ne voulons pas de cet avenir pour nous et les générations à venir !

Avec les profits qui explosent, l'argent existe pour augmenter les salaires, baisser le temps de travail et embaucher massivement, pour défendre les retraites, la sécurité sociale...

**Le 12 septembre est l'occasion d'adresser ce message au patronat, au gouvernement, à son propre patron, que nous ne laisserons pas faire, que nous voulons gagner d'autres droits ET COLLECTIVEMENT !**

**C'est pourquoi les syndicats de la CGT NAVALE ainsi que l'Union des Syndicats Multi professionnel CGT appellent l'ensemble des salariés, intérimaires, sous-traitants, STX et Solutions, à participer activement à la journée de grève et à manifester :**

**MARDI 12 SEPTEMBRE**  
**Tous ENSEMBLE!!**

**Débrayage à partir de 9h30 et rassemblement 10h**  
**devant la mairie de Saint-Nazaire.**